



C.H.S.C.T. exceptionnel du 30 mai 2017

Les élus CGT vous rendent compte

Rapport de présentation relatif au temps de travail de certains agents de la Direction de la communication et du Cabinet :

La direction du Cabinet soumet au vote du CHSCT l'instauration d'horaires variables pour 6 des agents de cette direction.

Les agents sont volontaires pour expérimenter cette organisation de travail.

Le syndicat CGT a demandé qu'un bilan exhaustif des conséquences que pourrait avoir cette nouvelle organisation sur la santé des agents soit fait et soumis à l'avis du CHSCT à l'issue de la période estivale.

Cependant, au regard de l'absence d'éléments concernant le retour sur expérience de la saison estivale 2016 (avec elle aussi des aménagements d'horaires), le syndicat CGT s'abstient et sera vigilant à ce que cette nouvelle expérimentation n'entraîne pas une généralisation pour certains métiers sans que l'analyse et le recul nécessaire n'aient été examinés et soumis aux instances paritaires représentants les personnels.

Vote CGT : ABSTENTION

Dispositif temporaire de l'organisation du temps de travail de certains agents de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) pour la période estivale :

Afin d'organiser la tournée départementale estivale (12 dates) et d'accueillir les artistes et le public de ces manifestations, une partie des agents de la DAC voit ses horaires réaménagés pour juillet et août.

Cette organisation sera reconduite chaque été.

La Direction des affaires culturelles n'ayant pas suivi les modalités habituelles de présentation précédant le passage en CHSCT, soit une réunion en présence des personnels et des représentants syndicaux et une fiche de présentation comportant des éléments particuliers au CHSCT, notre organisation syndicale, en l'absence de ces renseignements préalables au passage en CHSCT, s'est abstenue lors du vote .

Vote des élus CGT : ABSTENTION

Règlement intérieur de l'instance CHSCT :

Le règlement intérieur du CHSCT a été soumis au vote en raison de récentes modifications législatives et d'une nécessité de repréciser la représentation de chaque organisation syndicale au sein des sous-commissions .

Vote CGT : POUR

Point d'information sur la sous-commission AMIANTE :

Le responsable du service PRPCT a fait état de l'avancement des travaux de la sous commission AMIANTE et des retours programmés aux mandats CHSCT.

Vos mandats CGT se tiennent à votre disposition pour tout renseignement concernant les sujets abordés en CHSCT.